



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

OBJET : Solidarité en faveur des communes sinistrées - Don à l'Association des Maires de France (AMF)

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. P. SAPPEY (pouvoir donné à M. P. ROUSSET), M. M. CAUDRILLIER (pouvoir donné à M. Y. PASDRMADJIAN), M. S. MOREL (pouvoir donné à Mme MN. STRECKER), M. M. PICARD BELLAY (pouvoir donné à Mme S. ALPHONSE), M. R. OLIVIERI (pouvoir donné à M. SCHIESS).

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 76/2026

Nomenclature : 7.10.2

Domaine : Direction Générale des Services

Le rapporteur : Madame Sandrine IMBERT

Le Rapporteur EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et celle des Présidents d'intercommunalités appellent les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Claix tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Le Rapporteur PROPOSE au conseil municipal que la commune de Claix contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 5 000€ (cinq mille euros) à l'Association des maires de France (AMF Aides sinistrés), à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées (imputation compte 65748).

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE le soutien financier de 5 000€ (cinq mille euros) à l'Association des maires de France (AMF Aides sinistrés), à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Unanimité (29 POUR)

Le secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 28/09/2026

Date de retrait: 28/11/2026